

Ref : CA2023/50

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE ACTUALISÉE FIXANT LES PRINCIPES  
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE  
ET BUDGÉTAIRE (CICB) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 septembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

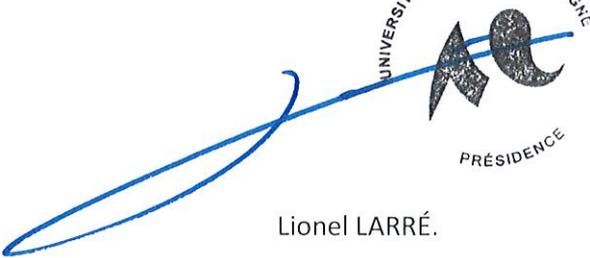
*Vu la délibération CA2025/82 du 30 septembre 2015 portant approbation de la charte et du plan d'actions 2016/2017 relatifs au contrôle interne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** d'approuver la charte actualisée portant principes, organisation et fonctionnement du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. document ci-joint).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23/09/2023.*

Membres présents	22
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président  
UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
  
PRÉSIDENTE

Lionel LARRÉ.

Publié le :

17 OCT 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

11 OCT 2023